

Limoges, le 26 février 2025

Le Vice - Président Délégué à la Formation  
Doctorale

Aux

Directeurs des Ecoles Doctorales  
Doyens et directeur de composantes  
Directeurs des unités de Recherche  
Responsables de masters



**Collège des Écoles Doctorales**

Affaire suivie par :  
Aurélie Angleraud  
Dorian Guillon

Tél : 05 87 50 68 94  
[dorian.guillon@unilim.fr](mailto:dorian.guillon@unilim.fr)

**OBJET**  
**Appel à candidature – contrat doctoral handicap 2025**

L'Université de Limoges a fait le choix de s'engager et de soutenir activement la politique d'inclusion mise en place par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour favoriser la poursuite d'études au niveau doctoral.

A ce titre, elle offre aux étudiants, reconnus travailleurs handicapés, la possibilité de prétendre à l'obtention d'un contrat doctoral, à compter de la prochaine rentrée universitaire (2025-2026).

Peuvent faire acte de candidature, au titre de cette campagne de recrutement, les étudiants :

- Titulaires, au plus tard à la date du 30 août 2025, d'un diplôme de master ou équivalent ainsi que les doctorants déjà inscrits en 1<sup>ère</sup> année de doctorat au titre de l'année universitaire 2024-2025 ;
- Détenteur d'une reconnaissance de travailleur handicapé ou à défaut, d'un récépissé de dépôt de dossier auprès de la MDPH ;
- Dont le projet de thèse est soutenu par un directeur de thèse - HDR, affecté dans l'une des unités de recherche de l'Université de Limoges.

Les dossiers doivent être transmis par mail à l'attention de Dorian Guillon ([dorian.guillon@unilim.fr](mailto:dorian.guillon@unilim.fr)).

La date limite de dépôt est fixée au **2 avril 2025 à 17h**.

Seront considérés comme recevables, les dossiers reçus avant cette date et constitués des documents suivants :

- Le [formulaire de candidature](#) complété et signé ;
- Un CV ;
- Une copie du diplôme de master ou équivalent ou, à défaut, les relevés de notes des semestres disponibles ;

- Le projet de thèse (3 pages maximum) accompagné du calendrier prévisionnel de réalisation des travaux sur trois ans et d'un exposé des motivations du candidat ;
- Une copie de la décision de reconnaissance de travailleur handicapé ou, à défaut, une copie de l'accusé de réception du dossier par la MDPH.

Les candidats éligibles seront ensuite auditionnés au cours du mois d'avril 2025, par une commission *ad hoc* composée des directeurs des Instituts de Recherche, des directeurs des Ecoles Doctorales et du Vice – Président Délégué à la Formation Doctorale.

Le Vice - Président Délégué à la Formation Doctorale



Jacques PERICARD

Contact :

**Dorian Guillon**

Université de Limoges – Collège des Ecoles Doctorales  
33 rue François Mitterrand - BP 23204 - 87032 Limoges

☎ 05 87 50 68 94

[dorian.guillon@unilim.fr](mailto:dorian.guillon@unilim.fr)